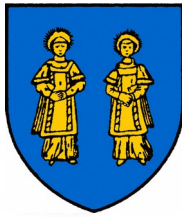


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS



MAIRIE DE LAHAS

32130

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 OCTOBRE 2025

PRÉSENCE

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 du mois d'octobre à 20h30, le conseil municipal de Lahas, dûment convoqué le 6 octobre 2025, s'est réuni sous la présidence de Pierre DANOS, Maire.

Étaient présent·e·s : Thierry BIRAN, Nicolas DESTIEUX, Marjorie LOPEZ-IRALA, Florent METRA, Charlotte OUZILLEAU, José SIMORRE.

Étaient excusé·e·s : Yves Marie CORFA, Gérard FAURÉ, Muriel LEBOURGEOIS,.

Marjorie LOPEZ-IRALA a été désigné secrétaire de séance.

DÉBUT DE SÉANCE 20H40

ORDRE DU JOUR

- Vente chemin – choix du commissaire enquêteur
- Participation frais de scolarité école de Gimont
- Chauffage salle des fêtes
- Aires poubelles
- Adhésion au service Bien vivre au travail CDG
- Questions diverses.

VENTE CHEMINS : CHOIX DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

La vente de chemins (voies communales desservant un seul administré) est envisagée, suite à la demande d'administrés. Une enquête publique doit être mise en place pour réaliser ce type de transactions.

Le Maire propose au vote de l'assemblée la désignation de M. Mimouni, ancien géomètre à Samatan, en qualité de commissaire enquêteur.

7 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre

PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARITÉ ÉCOLE DE GIMONT

La contribution pour l'accueil dans les écoles de Gimont des enfants domiciliés dans les communes extérieures, pour l'année 2024/2025, s'élève à 1236,56 € par élève.

Deux enfants de Lahas sont scolarisés à Gimont, la contribution à payer est de 2473,12 € pour la commune.

Le Maire propose au vote d'autoriser le versement de cette somme à la mairie de Gimont.

7 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre

CHAUFFAGE SALLE DES FÊTES

Une visite de la commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public a été effectuée le 24 septembre. Elle concernait la salle des fêtes et la mairie.

Le rapport émis est favorable sous réserve de l'utilisation de la chaudière de la salle des fêtes. Le système fonctionne au fioul, il est ancien et la révision n'a pas pu être réalisée. Son fonctionnement n'est donc pas autorisé.

Un système type pompe à chaleur avec soufflage d'air par le dessus nécessite en plus la pose d'un plafond. Le montant des travaux s'élèverait à 30 000 € HT.

Une discussion s'engage entre les membres du conseil, la salle étant peu utilisée, l'investissement paraît conséquent. La décision est repoussée, le temps d'examiner d'autres solutions possibles.

AIRE POUBELLES

Suite à la visite sur place du Président du SICTOM Sud-Est, une esquisse du projet est présentée, elle vise à rassembler les 12 conteneurs disposés en épi à l'Est de la partie actuelle, en les encadrant d'un bardage bois. Un devis a été demandé à une entreprise du bâtiment.

ADHÉSION AU SERVICE BIEN VIVRE AU TRAVAIL CDG

Le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à une révision de la tarification des missions facultatives exercées par le pôle Bien Vivre au Travail du Centre de Gestion, il est nécessaire de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion de la commune à ce pôle.

Désormais, le CDG propose une tarification unique et forfaitaire de 100 € par agent par an, pour les affiliés à titre obligatoire, leur permettant l'accès à l'ensemble des missions du pôle BVT (santé au travail, prévention des risques professionnels, maintien dans l'emploi, inspection, ergonomie).

Ce forfait de 100 euros est proratisé selon la quotité horaire des agents pluri communaux au sein de la collectivité. Les modalités de fonctionnement et de contact du pôle sont inchangées, elles sont détaillées dans la convention.

Il est ainsi proposé aux membres de l'assemblée délibérante de renouveler son adhésion au pôle Bien Vivre au Travail, d'adopter les termes de la convention proposée et d'autoriser le Maire à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment à signer la convention d'adhésion.

7 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre

QUESTIONS DIVERSES

Néant

FIN DE SÉANCE 22 H 40
